Image not found or type unknown

Contrat de travail sans n° de SS

Par **diavo**, le **20/07/2012** à **09:50**

Bonjour,
j'ai reçu une offre pour un télétravail gestion des stock (réception et réexpédition de colis à mon domicile -Ne pas déballer les cartons, tout défaut interne est enregistré au compte de l'entreprise. Vous devez donc vous assurer que le carton est bien fermé et en bon état.VOUS AUREZ ENSUITE A SOIT GROUPER LES PETITS COLIS DANS UN CARTON, SOIT A LES REEXPEDIER DE FACON DÉTAILLÉE SELON LA DEMANDE.)
La société m'envoie un contrat de travail que je dois moi même remplir et leur renvoyer par email, tout se fait par email, jamais de contact par téléphone.
Ils ne me demandent pas mon n° de sécurité sociale (leur réponse : Votre numéro social est valable pour le CDI, vous pouvez le mentionner dans votre mail afin d'effectuer la mise a jour de votre dossier à terme.Votre statut d'employé évoluera au temps et rendement, les mesures fiscales relatives à l'enregistrement sont effectives pour tout employé en CDI.)
Sur le contrat il est écrit : Exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4ème du code général des impôts. A cet effet votre rémunération n'est pas sujette d'impôt sur le revenu.
Je trouve ça louche, qu'en pensez vous ?

Par **P.M.**, le **20/07/2012** à **10:48**

Bonjour,
C'est très vraisemblablement une arnaque à fuire...
Je vous conseillerais de n'envoyer aucune somme d'argent ou de n'accepter aucun contre-rembourseement et de ne communiquer aucune coordonnée bancaire...

Par **diavo**, le **20/07/2012** à **10:54**

Merci pour votre réponse.
En effet je n'ai pas envoyé mon RIB, je ne sais pas si je peux mettre le nom de cette société ici ? Il postent sur plusieurs sites et dans plusieurs régions.

Par **P.M.**, le **20/07/2012** à **11:07**

J'ai déjà croisé ce genre d'annonces mais en général quand cela semble si facile de gagner

de l'argent et que "l'employeur" est quand même obligé de passer des annonces à répétition un peu partout, c'est qu'il faut s'en méfier...

Par **diavo**, le **20/07/2012** à **11:17**

Oui c'est clair, mais c'est quand même incroyable qu'une société inscrite au R.C.S puisse en tout impunité agir de la sorte.
http://www.boostyourjob.com/fr/candidats/rechercher-des-offres/offres-details.html/s-transports-messagerie-express-122/m-logistique-achat-stock-transport-5/r-basse-normandie-25/e-abcdislog-3774/o-teletravail-et-gestion-de-stocks-4579/

Par **P.M.**, le **20/07/2012** à **11:33**

Il y a tous les jours des entreprises inscrites au registre du commerce qui sont condamnées y compris pour l'usage abusif de CDD sans pour autant porter des accusations directe contre celle-ci...
Il est par ailleurs étonnant de faire le lien entre une exonération de TVA et celle à l'impôt sur le revenu...
Je vous conseillerais de vous rapprocher de la DIRECCTE de votre lieu d'habitation autant en ce qui concerne la direction des fraudes que celle du travail...

Par **diavo**, le **20/07/2012** à **11:40**

Je ne vais pas donner suite, mais me renseigner quand même. Si celà peut servir à d'autres personne afin d'éviter d'être arnaquées ce sera toujours bien.
Merci pour vos réponses.

Par **travadom**, le **23/11/2012** à **19:49**

Bonsoir Diavo,

Je suis comme vous j'ai répondu à cette annonce mais j'hésite car ils me font commencer le travail avant même de signer le contrat !!!
Je voulais simplement savoir si vous avez donné suite ou non.
Merci pour votre réponse.
Bonne soirée

Par **diavo**, le **24/11/2012** à **17:54**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour travadom,
je n'ai pas communiqué mes coordonnées bancaires, et je n'ai jamais reçu de colis à mon domicile. C'est une arnaque ;)
Bonne soirée

Par **travadom**, le **25/11/2012** à **10:52**

Merci diavo pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés